

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63

Séance ordinaire du 27 février 2025

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 19	Nombre de votants : 18
Date de la convocation : 21 février 2025	

N° 8

Création d'un service unifié de maintenance des véhicules (SUMV) : autorisation de signer la convention-cadre

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 27 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BETHUNE, M. CHAMBON, M. CUZIN, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRET, Mme RAINEAU, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT
- **Le directeur départemental** : Contrôleur général GLASIAN.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef BERARD, Commandant IZARD, Adjudant-chef CHELOUCHE.
- **Le représentant des fonctionnaires territoriaux élus de la CATSIS** : M. TRICHARD et Mme MERCIER.
- **Le référent sûreté et sécurité** : Lieutenant-colonel THOMAS.
- **Le référent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant-colonel CROUSEAUD.
- **Le médecin chef** : Médecin de classe exceptionnelle TAILLANDIER.

Membres de droit

- Mme PIRON, Directrice de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHESY, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. BOYER, Mme BRUN, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme PRUNIER, M. VALLÉE.
Suppléants : Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme GUILLOT, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PERRODIN, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Les sapeurs-pompiers élus** : Adjudante-chef BOURDIN, Adjudant-chef VIDAL.
- **Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers** : Commandant BARILI.

La convention pluriannuelle 2023-2026 d'objectifs et de moyens entre le SDIS et le Département prévoit de créer un service unifié réunissant les ateliers mécaniques des deux structures afin d'optimiser les ressources humaines et matérielles dévolues à l'entretien et à la maintenance des véhicules. Ce service unifié est dénommé Service Unifié de Maintenance des Véhicules (SUMV).

Si dans un premier temps, les agents du SDIS ont déménagé dans les locaux de la Direction « gestion de flotte, des travaux et de la valorisation des espaces (DGFTVE) », au Brézet, avec leurs matériels et leur stock de pièces détachées, il convient désormais que ces 4 agents intègrent le service unifié.

Le SUMV est régi par une convention spécifique, annexe 6 à la convention cadre, qui a pour principal objectif de fixer les modalités de coopération entre le service unifié et les deux entités cosignataires. Elle précise les missions et les activités concernées, les moyens mis à disposition, la structure des relations hiérarchiques et fonctionnelles et les modalités de prise en charge financière.

Le projet de convention est joint au rapport.

L'échéance évoquée pour la création du SUMV est le 1^{er} avril 2025.

Le Comité social territorial du 4 février 2025 a émis un avis favorable.

DÉCISION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de convention de développement du service unifié en charge de la maintenance et du contrôle technique des véhicules (SUMV) ;
 - d'autoriser Monsieur le Président du conseil d'administration du SDIS 63 à signer l'annexe 6 à la convention pluriannuelle 2023-2026 d'objectifs et de moyens entre le Département du Puy-de-Dôme et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme relative au développement du service unifié en charge de la maintenance et du contrôle technique des véhicules SUMV
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Clermont-Ferrand, le 27 FEV. 2025

Le président
du Conseil d'administration du SDIS 63,


Jean-Paul CUZIN